

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1477

5 juillet 2011

SOMMAIRE

Adepa Global Services S.A.	70850	Fraco S.A.	70872
Alexia Investissements S.A.	70872	Fraco S.A., SPF	70872
a&m S.à r.l.	70885	Giscours Holdings S.A.	70888
Attalya	70879	Glofin Real Estate S.A.	70887
Basic Garten Sàrl	70890	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	70854
B&D Finance 2 S.A.	70896	Hoste International S.A.	70889
B&D Finance S.A.	70896	Ieka Beheer B.V.	70873
BRE/Sakura II S.à r.l.	70859	Ikitos	70867
BRE/Sakura I S.à r.l.	70854	Immobilière de Warken S.A.	70883
CALI Europe	70865	International Glasholding S.A.	70888
Carrera Invest S.A.	70866	International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF" ...	70888
CLdN Bulk S.A.	70888	IRERE Property Investments Luxembourg	70871
Cobelfret Bulk S.A.	70888	Las Bovedas Corporation Sàrl	70892
Codic Development	70866	Lex II Investments Holdings S.A.	70890
Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	70861	Liexco S.A.	70862
Cornépolis	70871	Lux Italian Food S.à r.l.	70892
Cricha S.A.	70875	Maximas S.à r.l.	70894
Crisbo S.A.	70871	Method Investments & Advisory S.A.	70889
DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.	70850	Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l.	70866
Erste Reinsurance S.A.	70871	MIPA S.à r.l.	70859
ESCO Finance International S.à r.l.	70866	ML Immobilière S.à r.l.	70879
Espace Monterey S.A.	70866	PP-Management S.A.	70862
Extensa Luxembourg S.A.	70867	Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l.	70876
Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fi- duciaire d'Expertises Comptables et Fis- cales	70872	Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S.	70896
Finimmobiliers	70878		
Finplays Investments S.A.	70882		
Foncière Colbert Orco Développement S.A.	70872		

DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 69.627.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A. du 29 avril 2011, il a été décidé de renouveler les mandats de Messieurs Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Jean-Paul Gennari, Guy Reiter, Marcus Thiel et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de DBV Advisory Company (Luxembourg) S.A.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Dr. Heinz-Jürgen Schwering, Président et Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Marcus Thiel, Membre du Conseil d'Administration

Colonia-Allee 10-20, D-51067 Köln

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Ernst & Young a été réélu comme réviseur d'entreprises, et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Melanie Smiltins / Daniel Breger

Référence de publication: 2011071564/28.

(110078401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Adepa Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 158.609.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of March.

Before Us, Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of ADEPA GLOBAL SERVICES S.A., a company (société anonyme) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, (the Company),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 12th January 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under section B number 158.609.

The meeting was declared open at 11.30 a.m and was presided by Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The Chairman appoints as secretary Mr Laurent RECHT, employee, residing professionally at Hesperange-Howald.

The meeting elects as scrutineer Mr Javier VALLS MARTINEZ, company director, residing professionally at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1.- To increase the share capital of the Company by an amount of EUR 790,200.- so as to raise it from its current amount of EUR 31,000.-to EUR 821,200.- by a contribution in kind, with the issuance of 7,902 new shares with a par value of one hundred EUR 100.- per share, having the same rights and benefits as the existing shares;

To ratify the valuation report of the réviseur d'entreprises agréé about the contribution in kind;

2.- To amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolution to be adopted under item 1) of the Agenda as follows:

" **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The subscribed capital is fixed at eight hundred twenty one thousand and two hundred Euro (EUR 821.200-), divided into eight thousand two hundred twelve (8.212) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each."

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the shareholders represented and the number of shares held are indicated on an attendance list. This attendance list, after having been signed "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which, after deliberation, were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seven hundred ninety thousand two hundred Euro (EUR 790,200.-) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred ten (310) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to eight hundred twenty-one thousand two hundred Euro (EUR 821,200.-) by a contribution in kind, with the issuance of seven thousand nine hundred and two (7.902) new shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

1) Mr Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, prenamed, declared to subscribe to three thousand nine hundred fifty-one (3.951) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of twelve thousand seven hundred forty-nine (12.749) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each of ADEPA ASSET MANAGEMENT SA, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office at L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, filed with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under section B number 114.721, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER notary, residing in Sanem, dated 9th March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 608 of 23rd March 2006.

2) Mr Javier VALLS MARTINEZ, prenamed, declared to subscribe to three thousand nine hundred fifty-one (3.951) newly issued shares and to fully pay them up by a contribution in kind consisting of twelve thousand seven hundred forty-nine (12.749) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each of ADEPA ASSET MANAGEMENT SA, prenamed.

(the Contributions in Kind) (the "Shares").

The Shares thus contributed represent a contribution in kind in total of 25,498 shares out of 25,500 shares issued of ADEPA ASSET MANAGEMENT SA.

Both the subscribers stated that there exist no impediments of any kind whatsoever to the free transferability without any restriction or limitation of the Shares to the Company and that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Shares to the Company.

They furthermore stated that, in accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended, the contributions in kind referred to above have been reported by Mr Michel DELHOVE, réviseur d'entreprises agréé, residing in L-4963 Clémency, 9 bis rue Basse, dated 3rd February 2011, wherein the Shares so contributed in kind are described and valued.

The contributors prenamed produced the aforesaid report, the conclusion of which reads as follows:

Conclusion:

"L'opération ici envisagée est l'apport de 25.498 actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «ADEPA ASSET MANAGEMENT SA», évaluées à 790.200 euros.

Les développements qui précèdent nous conduisent à formuler les observations suivantes sur la valeur individuelle des apports:

Comme cela est fréquent en ce qui concerne les opérations de valorisation d'entreprise, la valeur retenue s'appuie au moins en partie sur des hypothèses de rendement futur qui, bien que raisonnables en l'occurrence, pourraient connaître un déroulement effectif différent.

Sur base de nos diligences, sous réserve des observations décrites au paragraphe précédent, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Said Report, after having been signed "ne varietur" by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon the General Meeting resolved to approve the valuation of the contributions in kind at seven hundred ninety thousand two hundred Euro (EUR 790,200.-), to accept the said subscriptions and payments by the subscribers/contributors and to allot the new shares to the said subscribers, as indicated, as fully paid shares with effect as from the day of this Meeting.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to amend the first paragraph of Article 5 of the Company's articles of association, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5. Issued Capital (first paragraph).** The subscribed capital is fixed at eight hundred twenty one thousand and two hundred Euro (EUR 821.200.-), divided into eight thousand two hundred twelve (8.212) ordinary shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

[...]"

There being no further item on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 0.30 p.m.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at approximately EUR 2,210.-

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in notary's office at Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires («l'Assemblée») de la société anonyme «ADEPA GLOBAL SERVICES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann, (la Société) constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2011, en voie de publication au Mémorial C et,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158.609.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Laurent RECHT, employé, demeurant professionnellement à Hesperange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Javier VALLS MARTINEZ, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmenter le capital social de la société d'un montant de 790.200,- EUR pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 821.200,- EUR par apport en nature avec émission de 7.902 actions nouvelles, ayant les mêmes droits que les actions anciennes.

Entériner le rapport du réviseur d'entreprises quant à l'apport en nature.

2.- Modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation du capital social, décrite au point 1.-, comme suit:

« **Art. 5. Capital social (alinéa 1).** Le capital de la Société est fixé à huit cent vingt et un mille deux cents euros (821.200,- EUR), représenté par huit mille deux cent douze (8.212) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Il résulte de ladite liste de présences que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés, reconnaissent et confirment les constatations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui après délibération, ont toutes été prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de sept cent quatre-vingt-dix mille deux cents euros (790.200,- EUR) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, à huit cent vingt et un mille deux cents euros (821.200,- EUR) par l'émission de sept mille neuf cent deux (7.902) actions nouvelles ayant une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

1) Monsieur Carlos Alberto MORALES LÓPEZ, préqualifié, a déclaré souscrire à trois mille neuf cent cinquante et un (3.951) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en douze mille sept cent quarante-neuf (12.749) actions de la société ADEPA ASSET MANAGEMENT SA, établie et ayant son siège social à L-5365 Schuttrange-Munsbach, 6A rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg, section B, sous le numéro 114.721, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 9 mars 2006, publiée au Mémorial C numéro 608 du 23 mars 2006.

2) Monsieur Javier VALLS MARTINEZ, préqualifié, a déclaré souscrire à trois mille neuf cent cinquante et un (3.951) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en douze mille sept cent quarante-neuf (12.749) actions de la société ADEPA ASSET MANAGEMENT SA, préqualifiée.

(les «Apports en Nature») (les «Actions»).

Les Actions ainsi contribuées représentent un apport en nature total de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (25.498) actions sur vingt-cinq mille cinq cents actions émises de la société ADEPA ASSET MANAGEMENT SA.

Les deux souscripteurs préqualifiés déclarent qu'il n'existe pas de restrictions de quelque nature que ce soit au libre transfert des Actions à la Société et que des instructions ont été données en vue d'accomplir toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Actions à la Société.

Les souscripteurs ont encore déclaré qu'en conformité avec des articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par Monsieur Michel DELHOVE, réviseur d'entreprises agréé, demeurant à L-4963 Clémency, 9 bis, rue Basse, le 03 février 2011 et par lui signé, dans lequel les Actions apportées en nature sont décrites et évaluées.

Les souscripteurs ont produit ce rapport, dont la conclusion est présentée comme suit:

«Conclusion:

L'opération ici envisagée est l'apport de 25.498 actions de la société anonyme de droit luxembourgeois «ADEPA ASSET MANAGEMENT SA», évaluées à 790.200 euros.

Les développements qui précèdent nous conduisent à formuler les observations suivantes sur la valeur individuelle des apports:

Comme cela est fréquent en ce qui concerne les opérations de valorisation d'entreprise, la valeur retenue s'appuie au moins en partie sur des hypothèses de rendement futur qui, bien que raisonnables en l'occurrence, pourraient connaître un déroulement effectif différent.

Sur base de nos diligences, sous réserve des observations décrites au paragraphe précédent, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera, après avoir été dûment signé «ne varietur» par les parties et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Sur ce, l'Assemblée décide d'approuver l'évaluation des apports en nature à sept cent quatre vingt dix mille deux cents euros (EUR 790.200,-), d'accepter lesdites souscriptions et paiement par les souscripteurs/apporteurs et de leur attribuer les actions nouvelles, ainsi qu'il a été indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées avec effet à partir de la date de l'Assemblée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social (alinéa 1).** Le capital de la Société est fixé à huit cent vingt et un mille deux cents euros (821.200,- EUR), représenté par huit mille deux cent douze (8.212) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

[...]]»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 2.210,-.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Morales Lopez, J. Valls Martinez, L. Recht, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mars 2011. Relation: LAC/2011/11497. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 2 mai 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011061114/208.

(110068115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

BRE/Sakura I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.429.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060994/13.

(110067445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of March,

before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.540 (the "Company"), incorporated under the denomination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 31 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 December 2010, number 2872.

The meeting is opened at 4.00 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the

Agenda

of the meeting is the following:

1. Acknowledgment of the effectiveness of the merger between Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l. and Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l. with effect as of 23 March 2011;

2. Amendment of article 7 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 7. Management.** The Company shall be jointly managed by the following Managers which must be unlimited shareholders:

1. Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandite») of the Company;

2. Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company;

3. Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company;

The three above mentioned Managers shall form together the Board of Managers.

The limited shareholders may not act as manager of the Company and shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

3. Amendment of article 16 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 16. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the shareholders shall be held in Capellen, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 3rd Friday of April at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

4. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declare that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting acknowledges that a merger between Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.849, acting as the absorbing company, and Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.848, acting as the absorbed company, took place with effect as at 23 March 2011.

Second resolution

The general meeting further acknowledges that pursuant to a notarial deed dated 10 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 February 2003, number 134, the name of Compaq Participations Luxembourg, S.à r.l. has been changed into Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l..

Third resolution

The general meeting further acknowledges that pursuant to two notarial deeds of the undersigned notary dated 12 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 January 2009, number 36, the registered offices of Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.848 and of Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.849, have been transferred to 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Fourth resolution

The general meeting finally acknowledges that pursuant to resolutions of the boards of directors dated 10 December 2008, published in the Mémoires C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 and 28 January 2009, number 103 and

188, the registered offices of Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79.826 and of Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88 847, have been transferred to 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting resolves to amend article 7 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 7. Management.** The Company shall be jointly managed by the following Managers which must be unlimited shareholders:

1. Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company;
2. Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company;
3. Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, in its capacity as unlimited shareholder («associé commandité») of the Company.

The three above Managers shall together form the Board of Managers.

The limited shareholders may not act as manager of the Company and shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

Sixth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting further resolves to amend article 16 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 16. Annual General Meeting.** The annual general meeting of the shareholders will be held in Capellen, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Friday of April at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la «Société»), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 décembre 2010, numéro 2872.

L'assemblée s'est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'

Ordre du jour

suivant:

1. Constat de la fusion entre Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l. et Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l. avec effet au 23 mars 2011;

2. Modification de l'article 7 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 7. Gestion.** La Société sera gérée conjointement par les Gérants suivants qui doivent être des actionnaires commandités:

1. Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

2. Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

3. Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société;

Les trois Gérants pré-mentionnés formeront ensemble le Conseil de Gérance.

Les actionnaires commanditaires ne pourront pas agir en tant que gérant de la Société et ne participeront à, ni n'interféreront dans la gestion de la Société.»

3. Modification de l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Capellen, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'une fusion entre Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.849, en tant que société absorbante et Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.848, en tant que société absorbée, a eu lieu avec effet au 23 mars 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate également que suite à un acte notarié du 10 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 février 2003, numéro 134, la dénomination de Compaq Participations Luxembourg, S.à r.l. a été changée en Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale constate également que suite à deux actes reçus par le notaire soussigné en date du 12 novembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 janvier 2009, numéro 36, les sièges sociaux de Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.848 et celui de Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.848, ont été transférés au 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate enfin que suite à des résolutions des conseils de gérance du 10 décembre 2008, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des 16 et 28 janvier 2009, numéros 103 et 188, les sièges sociaux de Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.826 et de Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.847, ont été transférés au 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7. Gestion.** La Société sera gérée conjointement par les Gérants suivants qui doivent être des actionnaires commandités:

1. Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

2. Hewlett-Packard Luxembourg Entreprises S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société; et

3. Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l., une société constituée et existant selon les lois luxembourgeoises et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen, en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société;

Les trois Gérants pré-mentionnés formeront ensemble le Conseil de Gérance.

Les actionnaires commanditaires ne pourront pas agir en tant que gérant de la Société et ne participeront à, ni n'interféreront dans la gestion de la Société.»

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit à Capellen, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le troisième vendredi du mois d'avril à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2011. LAC/2011 / 13659. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011057515/243.

(110063707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

BRE/Sakura II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 153.430.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 novembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060995/13.

(110067443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

MIPA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 160.529.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un avril;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Paolo COCOLA, gérant de société, né à Putignano (Italie), le 5 janvier 1974, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber.

2) Madame Mirella OTTONE, gérante de société, née à Luxembourg, le 7 juillet 1977, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "MIPA S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Paolo COCOLA, préqualifié, cinquante parts sociales,	50
2) Madame Mirella OTTONE, préqualifiée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1249 Luxembourg, 14, rue du Fort Bourbon.
2. Les personnes suivantes sont nommées, pour une durée indéterminée, aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Paolo COCOLA, gérant de société, né à Putignano (Italie), le 5 janvier 1974, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber, gérant technique; et
 - Madame Mirella OTTONE, gérante de société, née à Luxembourg, le 7 juillet 1977, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudi Herber, gérante administrative.
3. Vis-à-vis des tiers la Société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de son gérant technique et de sa gérante administrative.

Jusqu'à concurrence de 1.250,- EUR, la Société peut être valablement engagée par la signature individuelle de la gérante administrative; pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la co-signature du gérant technique est nécessaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. COCOLA, M. OTTONE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2011. LAC/2011/19030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011058383/129.

(110065669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060996/13.

(110067437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Liexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.567.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2011

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- RUBELKO N.V., société anonyme, sise Den Aard 19, B-2970 Schilde;
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011069795/20.

(110076902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

PP-Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 160.346.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendelf, den einunddreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

ist erschienen:

Die Gesellschaft „Curre Group Financial S.A.“ gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Cecilio Roberto Moreno Arosemena, mit Amtswohnsitz in Panama-City, Via Espana und Elviria Mendez Street, Bank Voston Building, ninth (9th) floor, City of Panama, Republic of Panama, eingeschrieben im Public Registry Office Mercantile Section unter Microjacket 564260, Document 1120434, am 23. April 2007,

hier vertreten durch Herrn Patrick Posch, geboren zu Malmedy (Belgien) am 29. April 1974, wohnhaft zu L-9749 Fischbach (Clerf), 11, Giallewee,

hierzu ermächtigt auf Grund einer ausserordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft Curre Group Financial S.A. vom 10. Februar 2011.

Die Abschrift dieser außerordentlichen Generalversammlung bleibt, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Notar und den Komparenten, gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden;

Und ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

Art. 1. Zwischen der Vertragspartei und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „PP-Management S.A.“ gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbruck.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz an jedweden Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Eine solche Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung von einer solchen Verlegung des Gesellschaftssitzes wird vorgenommen und Dritten zu Kenntnis gebracht durch das Organ der Gesellschaft, welches unter den gegebenen Zuständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann Mobilien und Immobilien erwerben, veräußern, vermieten und verwerten.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann im Allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einundreißigtausend Euro (31.000 €) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien zu je einhundert (100 €) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien sind Namens- oder Inhaberaktien, nach Wahl der Aktionäre. Die Aktien bleiben jedoch Namensaktien bis zu ihrer vollständigen Zeichnung.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehen Umfang und Bedingungen.

Die Abtretung und der Verkauf von Gesellschaftsaktien an Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sind in jedem Fall an ein Vorkaufrecht anteilig zu ihrem Besitz und die schriftliche Zustimmung der anderen Aktionäre gebunden.

In jedem Fall werden die Abtretung und der Verkauf der Aktien zu dem vom Käufer und Verkäufer festgesetzten Preis getätigt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, die Dauer ihrer Amtszeit und ihre Bezüge werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat tritt zusammen durch Einberufung durch den Vorsitzenden, so oft das Interesse der Gesellschaft es verlangt. Jedes Mal wenn zwei Vorstandsmitglieder es verlangen, muss der Verwaltungsrat einberufen werden.

Art. 8. Dieser Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Mit dem Einverständnis der statutarischen Kommissare kann der Verwaltungsrat, unter den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschüsse auf Dividenden auszahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verpflichtet unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwalters, es sei denn, dass spezielle Entscheidungen getroffen wurden über Bevollmächtigung und Stellvertretung des Verwaltungsrates, so wie vorgesehen in Artikel 10 der gegenwärtigen Satzung.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seine Vollmacht in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an eines oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates übertragen; diese haben den Titel eines geschäftsführenden Verwalters.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die gesamte Geschäftsverwaltung der Gesellschaft oder eine bestimmte Abzweigung davon an einen oder mehrere Geschäftsführer übertragen, oder für bestimmte Anliegen Sondervollmachten an einen oder mehrere, von ihm ausgewählten Prokuristen abgeben, die weder Mitglied des Verwaltungsrates, noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen.

Art. 11. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, durch den Verwaltungsrat, vertreten durch seinen Vorsitzenden oder durch ein dazu bestimmtes Verwaltungsratsmitglied, vertreten.

Art. 12. Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 13. Die Aufsicht der Gesellschaft unterliegt einem oder mehreren Kommissaren, die ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Anzahl, ihre Bezüge und ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf, festlegt.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufsschreiben genannten Ort.

Art. 15. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf Tage vor dem für die Hauptversammlung festgesetzten Datum hinerlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht ausüben. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 16. Die Generalversammlung kann eine Abänderung der vorliegenden Satzungen dann beschließen, wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und die Änderungen in der Tagesordnung angezeigt wurden. Für die Annahme der Änderung müssen mindestens drei Viertel aller anwesenden oder vertretenen Aktionäre ausdrücklich und formell ihr Einverständnis bekunden.

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss welcher verbleibt nach Abzug von der Bilanz von sämtlichen Kosten und Abschreibungen der Gesellschaft. Von diesem Reingewinn werden mindestens fünf Prozent (5 %) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Falls jedoch der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, benutzt werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen wieder aufzunehmen bis der Reservefonds ganz wieder hergestellt ist. Der Überschuss steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden.

Gelangt die Gesellschaft vorzeitig zur Auflösung, so erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren, die sowohl physische Personen als auch Gesellschafter sein können, und ernannt werden durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Vollmachten und ihre Bezüge festsetzt.

Art. 20. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, so wie dieses Gesetz umgeändert wurde, hingewiesen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2012.

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit (100 %) des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

Curre Group Financial S.A.	310
Total: dreihundertzehn Aktien	310

Sämtliche Aktien wurden in voller Höhe einbezahlt, dem gemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000 €) wie dem Notar nachgewiesen und diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Erklärung

Der Gesellschafter erklärt, in Anwendung des Gesetzes vom 12. November 2004, in seiner nachträglich geänderten Fassung, der wirtschaftlich Berechtigte der Gesellschaft zu sein, die Gegenstand der vorliegenden Urkunde ist, und be-

scheinigt, dass die zur Einzahlung des Gesellschaftskapitals verwendeten Gelder/Güter/Rechte nicht aus Tätigkeiten stammen, die eine Straftat im Sinne von Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches und 8-1 des geänderten Gesetzes vom 19. Februar 1973 über den Verkauf von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit (Geldwäsche) oder von Terrorismusakten im Sinne von Artikel 135-1 des Strafgesetzbuches (Terrorismusfinanzierung) darstellen, bzw. dass die Gesellschaft keine solchen Tätigkeiten betreibt (betreiben wird).

Außerordentliche Generalversammlung

Die vorbenannt Erschienenen, die das gesamte gezeichnete Kapital darstellen und sich als ordentlich einberufen betrachten, haben sich sofort zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden.

Nach Feststellung ihrer rechtmäßigen Zusammensetzung haben sie folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3), diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen (1).

2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- Herr Patrick POSCH, vorbenannt;

- Frau Ajna POSCH, geborene SABOTIC, geboren am 3. Januar 1979 zu Ljubovo/Istok (Kroatien), wohnhaft zu L-9749 Fischbach (Clerf), 11, Giallewee;

- Die Gesellschaft „Curre Group Financial S.A.“, vorbenannt.

Herr Patrick POSCH, vorbenannt, wird für eine Dauer von sechs Jahren zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt und vertritt die Gesellschaft durch alleinige Unterschrift in allen Rechtsangelegenheiten.

3. zum Kommissar wird ernannt:

Frau Petra Kuhn, geboren zu Simmern (Deutschland) am 13. Dezember 1961, beruflich ansässig zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

4. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden nach sechs Jahren von heute an.

5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich zu L-9090 Warken, 31, rue de Welscheid.

6. Dem Verwaltungsrat wird das Recht übertragen, die tägliche Geschäftsführung auf eines seiner Mitglieder zu übertragen und diesen zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Hauptversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. POSCH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 avril 2011. DIE/2011/3379. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Ettelbrück, den 18. April 2011.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2011057444/176.

(110063151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

CALI Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.007.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 décembre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011060998/13.

(110067447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Carrera Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 36.955.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 10 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 octobre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061000/13.

(110067156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.501.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 octobre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061011/14.

(110067192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Meyer Bergman European Retail Partners I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 136.239.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 18 mai 2011 que:

- Madame Laëtitia Jolival, née le 29 mai 1984 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Gardeur, né le 11 juillet 1972 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

ont été nommés gérants de classe B de la Société, pour une durée indéterminée, en remplacement Madame Séverine Lambert et de Monsieur Luca Gallinelli, démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2011069806/20.

(110076816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

**Codic Development, Société Anonyme,
(anc. Espace Monterey S.A.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 78.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011061002/13.

(110067492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Ikitos, Société Anonyme.

Siège social: L-8401 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 82.099.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de notre société, tenue en date du 9 mai 2011 que:

- Décision a été prise de révoquer Monsieur Romain PUTZ, demeurant 9, rue Pierre Krier, L-4406 Belvaux, de sa fonction d'administrateur, avec effet immédiat,

- Décision a été prise de nommer aux fonctions d'administrateur, Monsieur Thibault Korchia demeurant 13, rue Mozart F-57000 Metz, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

- Décision a été prise de révoquer de ses fonctions de commissaire aux comptes la fiduciaire HENZIG-SCHERER ayant son siège social à 1-3 Millewee L-7257 Helmsange inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section E et le numéro 0001688

- Décision a été prise de nommer en son remplacement la société EP International S.A. au siège social sis au 20, rue Michel Rodange L-2430 Luxembourg enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous la section B et le numéro 130.232 aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de notre société, tenu en date du 9 mai 2011 que:

- Décision a été prise de nommer Monsieur Thibault Korchia, prénommé, aux fonctions d'administrateur délégué de la société, avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011071585/28.

(110078596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Extensa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2631 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 72.621.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of April,

Before us, Maître Edouard DELOSCH, residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company Extensa Luxembourg S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 17, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register at section B under number 72.621 (the "Company"), incorporated on 22 November 1999 pursuant to a deed of Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 45 of 14 January 2000, and the articles of incorporation of which have been amended for the last time on 14 March 2006 by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1288 of 4 July 2006.

The meeting is presided over by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ekaterina DUBLET, "juriste", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Géraldine RODRIGUES, "maître en droit des affaires", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I.- That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- That it results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

III.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the company from Luxembourg-city to Senningerberg with effect on 15 April 2011.

2. Amendment of article 2 (paragraph 1) of the by-laws, which henceforth will read as follows:

English version

“ **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office is established in Senningerberg.”

French version

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Senningerberg.»

3. Establishment of the new registered office at 6, route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

4. Amendment of articles 7 (paragraph 4), 11 and 16 of the bylaws, in order, to adapt them, to the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as follows:

English version

“ **Art. 7. (paragraph 4).** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.”

French version

« **Art. 7. alinéa 4.** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

English version

“ **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

French version

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

English version

“ **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.”

French version

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

After deliberation, the following resolutions are taken by unanimous vote:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Luxembourg-city to Senningerberg with effect on 15 April 2011 and subsequently amends the 1st paragraph of article 2 of the by-laws as follows:

“ **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office is established in Senningerberg.”

Second resolution

The meeting decides to establish the new registered office at 6 route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

Third resolution

The meeting decides to amend articles 7 (4th paragraph), 11 and 16 of the by-laws, in order to adapt them to the law of 25 August 2006 amending the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as follows:

“ **Art. 7. (paragraph 4).** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.”

“ **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

“ **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company’s share capital.”

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt et un avril.

Par-devant nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Extensa Luxembourg S.A., une société anonyme incorporée selon et régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 17, route d’Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 72.621 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 45 du 14 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 14 mars 2006 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1288 du 4 juillet 2006.

L’assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L1653 Luxembourg.

L’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d’acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés à l’assemblée et le nombre d’actions possédées par chacun d’eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II.- Qu’il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l’intégralité du capital social est régulièrement constituée sans convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société de Luxembourg-ville à Senningerberg avec effet au 15 avril 2011.
2. Modification de l’article 2 (alinéa 1) des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 2. (paragraph 1).** The registered office is established in Senningerberg.”

Version française

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Senningerberg.»

3. Fixation du nouveau siège social au 6, route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

4. Modification des articles 7 (alinéa 4), 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise

“ **Art. 7. (paragraph 4).** The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.”

Version française

« **Art. 7. (alinéa 4).** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

Version anglaise

“ **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.”

Version française

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

Version anglaise

“ **Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.”

Version française

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg-ville à Senningerberg avec effet au 15 avril 2011, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1).** Le siège de la société est établi à Senningerberg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au 6, route de Trèves, L-2366 Senningerberg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier les articles 7 (alinéa 4), 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme suit:

« **Art. 7. (alinéa 4).** Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.»

« **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cent euro (EUR 1.100,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, E. Dublet, G. Rodrigues, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 avril 2011. Relation: RED/2011/884. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057869/173.

(110065194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Cornépolis, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4750 Pétange, 103, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 62.865.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 octobre 2010.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061003/13.

(110067154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Crisbo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.776.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011061004/13.

(110067272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

IRERE Property Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.261.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, à savoir HSIL INVESTMENTS LIMITED a transféré en date du 30 avril 2011, ses 1,001 parts sociales à:

- INFRARED PRINCIPAL BOOK LIMITED PARTNERSHIP, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, RC Londres n° LP0414373, représenté par son General Partner INFRARED PRINCIPAL BOOK (GP) LIMITED, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni, RC Londres n° LP07506806.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Pour *IRERE PROPERTY INVESTMENTS LUXEMBOURG*

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011062879/17.

(110070777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061009/13.

(110067211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Foncière Colbert Orco Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 82.185.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 septembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 14 octobre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061012/13.

(110067170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Fiduciaire Premier Luxembourg S.A. - Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales, Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 107.298.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 02 mai 2011 que:
- Le siège social est transféré au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 02 mai 2011.

Pour Fiduciaire Premier Luxembourg S.A.
Fiduciaire d'Expertises Comptables et Fiscales
Signature

Référence de publication: 2011061014/14.

(110067738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**Fraco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Fraco S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.564.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061017/14.

(110067412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Alexia Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 61.793.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163

Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 25 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011062022/18.

(110069479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Ieka Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.459.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-sixth of April;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The private limited liability company "Ieka Holding S.a r.l.", with registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 98020, duly represented by its sole manager, the public limited company "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", established and having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste ,

here duly represented by:

- Mr. Fabrice GEIMER, private employee, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, acting as attorney-in-fact A, and

- Mr. Sjors VAN DER MEER, private employee, professionally residing in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, acting as attorney-in-fact A

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record its declarations and statements as follows:

I. The private limited liability company "IEKA BEHEER B.V.", with seat of effective management in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 98459, (hereafter the "Company"), has transferred its seat of effective management from the Netherlands to Luxembourg and consequently adopted the Luxembourg nationality pursuant to a deed of the notary Paul FRIEDERS, then residing in Luxembourg, on the 2nd of December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 203 of the 18th of February 2004.

II. The subscribed Company's capital is fixed at eighteen thousand Euros (18,000.- EUR), divided by four hundred (400) shares of with a nominal value of forty-five Euros (45.- EUR) each.

III. The appearing party is the owner of all the shares of the Company.

IV. The appearing party, as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), resolves to dissolve the Company with immediate effect.

V. The Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

VI. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself.

VII. Consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

VIII. The Sole Shareholder hereby grants full discharge to the manager for its mandate up to this date.

IX. The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least at the former seat of effective management in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle.

X. Thereafter, the mandatory of the appearing party has produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which have been immediately cancelled.

Upon these facts the notary has stated that the company "IEKA BEHEER B.V." has been dissolved.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed has been drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendelf, den sechszwanzigsten April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Ieka Holding S.à r.l.", mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 98020,

rechtmäßig vertreten durch ihre Geschäftsführerin, die Aktiengesellschaft "LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.", mit Sitz in L-2346 Luxemburg, 20, rue de la Poste,

hier rechtmäßig vertreten durch:

- Herr Fabrice GEIMER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, handelnd als A -Prokurist, und

- Herr Sjors VAN DER MEER, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, handelnd als A -Prokurist.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "IEKA BEHEER B.V.", mit Verwaltungssitz in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 98459, (hiernach die "Gesellschaft"), hat gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Paul FRIEDERS, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg, am 2. Dezember 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 203 vom 18. Februar 2004, ihren Verwaltungssitz aus den Niederlande nach Luxemburg verlegt um demzufolge die luxemburgische Nationalität angenommen.

II. Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausend Euro (18.000,- EUR), eingeteilt in vierhundert (400) Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundvierzig Euros (45,- EUR).

III. Die erschienene Partei ist die Eigentümerin sämtlicher Anteile der Gesellschaft.

IV. Die erschienene Partei, als Alleingesellschafterin (die "Alleingesellschafterin") beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

V. Die Alleingesellschafterin erklärt, dass sie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt und dass sie genaue Kenntnis der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

VI. Die Alleingesellschafterin, als Liquidator der Gesellschaft, erklärt, dass die Tätigkeit der Gesellschaft beendet ist, alle ausstehenden Verbindlichkeiten der Gesellschaft beglichen worden sind, oder für deren Begleichung Sorge getragen wird, dass sämtliche Aktiva der Gesellschaft auf die Alleingesellschafterin übergehen, welche erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft beglichen sind und sie sich verpflichtet alle etwaigen noch nicht beglichenen Schulden zu übernehmen, ehe eine Zahlung an sich selbst erfolgt.

VII. Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als durchgeführt und abgeschlossen zu betrachten.

VIII. Die Alleingesellschafterin erteilt hiermit den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tag.

IX. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am ehemaligen Verwaltungssitz in L-1653 Luxemburg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, aufbewahrt werden.

X. Worauf die Bevollmächtigte der erschienenen Partei dem unterzeichneten Notar das Anteilsregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat, welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der unterzeichnete Notar festgestellt, dass die Gesellschaft "IEKA BEHEER B.V." aufgelöst worden ist.

70875

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Vertreter der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. GEIMER, S. VAN DER MEER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2011. LAC/2011/19237. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059115/116.

(110066782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Cricha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed.

R.C.S. Luxembourg B 82.876.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendelf, den elften April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain THOLL, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Ist erschienen:

DANDYMAN Ltd, mit Sitz in Akara Bldg, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), eingetragen im International Business Companies Act unter Nummer 573189, vertreten durch Frau Christine NOEL, clerc de notaire, mit beruflicher Anschrift in Mersch, gemäss einer privatschriftlichen Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienene und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt.

Die Erschienene, vertreten wie vorerwähnt, erklärt:

1) Dass die Aktiengesellschaft CRICHA S.A., mit Sitz in L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 82.876, gegründet wurde gemäss Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 29. Juni 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 18 vom 4. Januar 2002.

2) Dass das Gesellschaftskapital der oben genannten Gesellschaft einen jetzigen Stand von einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

3) Dass die Gesellschaft DANDYMAN Ltd, vorbenannt, alleiniger Eigentümer aller Gesellschaftsaktien geworden ist.

4) Dass die Gesellschaft DANDYMAN Ltd, als einziger Aktionär ausdrücklich erklärt, die Gesellschaft auflösen zu wollen und sich als Liquidator bestimmt.

5) Dass die Gesellschaft DANDYMAN Ltd sofort die zweite und dritte ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberuft, gemäss Artikel 151 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und beide sofort hintereinander abhalten wird.

6) Dass die Gesellschaft DANDYMAN Ltd, in ihrer Eigenschaft als Liquidator, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft CRICHA S.A. besitzt, dass sämtliche Passiva beglichen wurde und dass die Passiva in Verbindung mit der Gesellschaftsauflösung eingezahlt ist; des Weiteren verpflichtet sie sich unwiderruflich, dass eventuelle Passiva der Gesellschaft, welche am heutigen Tage noch nicht bekannt und/oder nicht beglichen sind, durch sie beglichen werden; dass somit sämtliche Passiva der Gesellschaft beglichen sind.

7) Dass die übrige Aktiva dem einzigen Aktionär zugeteilt wird.

Der Liquidationsbericht, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben.

Der Erschienene ernennt zum Prüfungskommissar Herrn Roland EBSEN, Buchhalter, geboren in Echternach, am 3. Mai 1966, wohnhaft in L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel, mit Auftrag den Liquidationsbericht zu überprüfen.

Nach Kenntnisnahme durch den Kompargenten des Berichtes des Prüfungskommissars, stimmt er den Schlussfolgerungen des Berichtes zu, und erteilt dem Herrn Roland EBSSEN, vorgeannt, Entlast für die Ausübung seines Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars, nachdem dieser „ne varietur“ durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Einregistrierung beigegeben

7) Dass er in einer dritten ausserordentlichen Generalversammlung die Auflösung dieser Gesellschaft beschliesst, welche damit definitiv abgeschlossen ist und die Gesellschaft nicht mehr existiert. Somit ist deren Liquidation mit Wirkung auf den heutigen Tage beendet.

8) Dass er dem einzigen Verwalter sowie dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihres Amtes erteilt.

9) Dass die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren in L-1747 Luxemburg, 40, Op der Heed, aufbewahrt bleiben werden.

Dass der Erschienene die Aktien der Gesellschaft vernichten darf.

Für alle erforderlichen Schritte, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Auf Grund dieser Erklärungen hat der Notar die Auflösung der Gesellschaft festgestellt.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Noël, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 21 avril 2011. Relation: MER/2011/788. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, den 26. April 2011.

U. THOLL.

Référence de publication: 2011059527/60.

(110066166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 19.423,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 144.170.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-one of March.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appear:

Pyramis Global Advisors Holdings Corp., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3865662,

and,

Pyramis Canada Holdings Corp., a company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 82 Devonshire Street, Boston, MA 02109, United States of America, registered under number 26-0691437,

here represented by Richard Fauvel, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies established respectively on March 8, 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144170, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of December 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 297 of February 11, 2009, and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed of June 12, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1441 of July 27, 2009.

II. The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

III. The shareholders resolve to appoint Mr. James Clay Luby, senior director of finance, born in July 19, 1963 on Lexington, KY, United States of America, having his professional address at 900 Salem Street, Mailzone OT3N4, Smithfield, RI 02917, United States of America, as liquidator of the Company.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

IV. The shareholders resolve to appoint Mr. Robert Travis, vice president of accounting, born on June 20, 1968, in Everett, MA, United States of America, having his professional address at 82 Devonshire Street, Mailzone F4B, Boston, MA 02109, United States of America, as liquidation auditor of the Company.

V. The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

Pyramis Global Advisors Holdings Corp., une société organisée et existant selon le droit du Delaware, ayant son siège social au c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3865662,

et,

Pyramis Canada Holdings Corp., une société organisée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 82 Devonshire Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée sous le numéro 26-0691437,

ici représentés par Richard Fauvel, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données respectivement le 8 mars 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Pyramis Global Advisors (Luxembourg) S.à r.l.» (la Société), avec siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144170, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Evlinger, notaire de résidence à Luxembourg du 30 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 297 du 11 février 2009, et dont les statuts ont été modifiés

pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, susnommé le 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1441 du 27 juillet 2009.

II. Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

III. Les associés décident de nommer Mr. James Clay Luby, senior director of finance, né le 19 juillet 1963 à Lexington, KY, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 900 Salem Street, Mailzone OT3N4, Smithfield, RI 02917, Etats Unis d'Amérique en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

IV. Les associés décident de nommer Mr. Robert Travis, vice président of accounting, né le 20 juin 1968 à Everett, MA, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 82 Devonshire Street, Mailzone F4B, Boston, MA 02109, Etats Unis d'Amérique en tant que commissaire à la liquidation de la Société.

V. Les associés décident de donner pleine décharge aux membres du conseil de gérance de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (EUR 1.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 avril 2011. Relation: EAC/2011/4836. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011058409/126.

(110065695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

Finimmobiliers, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.068.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 septembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 octobre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061015/13.

(110067149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Attalya, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.771.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2011

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que:

Suite à des cessions de parts, la répartition des parts sociales s'établit désormais comme suit:

Désignation de l'Associé:

1) CALDERA INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 19, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.496

Nombre de parts	100
TOTAL	100

En sa qualité de gérante, la société FN MERCURE S.A., ici représentée par son Administrateur-délégué, Monsieur Erwin SCHRÖDER, avec adresse professionnelle à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss 61, déclare accepter les prédites cessions au nom et pour compte de la société, le tout en vertu de l'article 1690 du Code Civil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Pour Attalya S.à.r.l., Société à responsabilité limitée
Caldera Investment S.A.

Référence de publication: 2011070351/23.

(110077686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

ML Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.506.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Samir LACHGUER, agent commercial, né le 10 août 1987 à Sucy-en-Brie (F), demeurant à F-57100 Thionville, 60, Route de Metz;

2.- Monsieur Jaouad MECHAOUAT, agent commercial, né le 16 novembre 1982 à Metz (F), demeurant à L-1328 Luxembourg, 2, rue Charlemagne;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet social toutes opérations d'agent et de promoteur immobilier ainsi que les activités d'administrateur de biens et de syndic de copropriétés.

En tant qu'agent immobilier, la Société se livre ou prête son concours à:

- l'achat, la vente, l'échange, la location ou sous-location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis;
- l'achat, la vente ou la location de fonds de commerce;

- la souscription, l'achat, la vente d'actions ou de parts de sociétés immobilières ou de tous autres titres conférant des droits réels immobiliers ou tous autres droits portant sur la propriété ou la jouissance de biens immobiliers.

En tant que promoteur immobilier, la Société fait réaliser par des hommes de l'art, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, des constructions immobilières destinées à la vente. Elle fait les démarches nécessaires à la réalisation de la construction ou de la transformation et à la commercialisation des locaux.

En tant qu'administrateur de biens, la Société gère des immeubles pour le compte des propriétaires. Elle perçoit les revenus des immeubles, en assure l'entretien, la conservation et l'amélioration dans le cadre fixé par les lois et règlements, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui.

Pour les immeubles en copropriété, elle remplit les fonctions de syndic, mandataire du syndicat. Elle assure l'exécution des dispositions du règlement de copropriété et des dispositions de l'assemblée générale; elle administre l'immeuble, pourvoit à sa conservation et à sa garde ainsi qu'à l'entretien des parties communes; elle détient et gère les fonds appartenant au syndicat.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «ML IMMOBILIERE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Bettembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le dernier vendredi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Samir LACHGUER, préqualifié,	50 parts
2.- Monsieur Jaouad MECHAOUAT, préqualifié,	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Samir LACHGUER, agent commercial, né le 10 août 1987 à Sucy-en-Brie (F), demeurant à F-57100 Thionville, 60, route de Metz;
 - Monsieur Jaouad MECHAOUAT, agent commercial, né le 16 novembre 1982 à Metz (F), demeurant à L-1328 Luxembourg, 2, rue Charlemagne.
- 4.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants prénommés.
- 5.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-3231 Bettembourg, 2, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lachguer, J. Mechaouat, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 avril 2011. Relation: RED/2011/883. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 avril 2011.

Référence de publication: 2011057983/167.

(110065195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Finplays Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.084.

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "FINPLAYS INVESTMENTS S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 127084, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1175 du 15 juin 2007

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent quarante mille euros (EUR 240.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19850. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061445/49.

(110068508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Immobilière de Warken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.277.

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-5412 Canach, Scheierhaff, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 28.646, (matricule: 1988 22 02 278)

Représentée aux fins des présentes par Madame Rachel UHL, juriste à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera ci-annexée.

Actionnaire unique, propriétaire de toutes les actions représentant le capital social de IMMOBILIERE DE WARKEN S.A., une société anonyme luxembourgeoise dont le siège social est établi à L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare, immatriculée au registre luxembourgeois du commerce et des sociétés à la section B sous le numéro 66.277, constituée le 10 septembre 1998 par acte publié au Mémorial C no 843 du 19 novembre 1998 (la «Société») (matricule: 1998 22 15 199), et exerçant à ce titre les prérogatives dévolues à son assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé, celui-ci requiert le notaire d'acter ce qui suit:

Exposé préalable

Par décisions du 24 novembre 2010, les conseils d'administration des sociétés KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. et IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. ont décidé de fusionner par absorption de IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. par KIKUOKA LUXEMBOURG SA, cette dernière étant l'unique actionnaire de la société à absorber.

Cette fusion simplifiée est réalisée en application des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le projet commun de fusion a été publié au Mémorial C n° 2608 du 30 novembre 2010. Aucun rapport de réviseur d'entreprise n'est requis.

Première résolution

L'actionnaire unique constate le respect et de l'accomplissement de toutes les conditions prévues par les articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion tel que publié au Mémorial C du 30 novembre 2010, sauf le point 5 du projet de fusion qu'il y a lieu de modifier car toutes les opérations de la société absorbée doivent être considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante KIKUOKA Luxembourg S.A. à compter du 31 décembre 2010 et non pas du 30 juin 2010, comme erronément indiqué dans le prédit projet de fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de donner décharge à l'Administrateur et au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date de la réalisation de la fusion.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de fixer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal au 12, rue de la Gare, L-7535 Mersch et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée, la dissolution sans liquidation étant achevée, sous la seule réserve de l'approbation de la fusion parla société absorbante.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 277 et 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société prédésignée et du projet de fusion.

La fusion est donc réalisée aujourd'hui ce qui, en application de l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, entraîne de plein droit et simultanément les effets suivants:

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante;
- b) la société absorbée cesse d'exister;
- c) l'annulation des actions ou parts de la société absorbée détenues par la société absorbante.

En outre l'apport de fusion de IMMOBILIERE DE WARKEN S.A. à KIKUOKA LUXEMBOURG S.A. comprend les propriétés immobilières désignées ci-après, dont le transfert sera soumis aux formalités relatives aux mutations immobilières légalement requises. A cet effet, tous pouvoirs sont conférés à Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg en vue de faire toutes les déclarations, de passer et signer tous les actes déclaratifs et autres, d'élire domicile, de substituer et généralement de faire tout le nécessaire et l'utile pour y parvenir.

Désignation des biens appartenant à Immobilière de Warken SA

Les immeubles inscrits au cadastre de la commune de Ettelbruck, sous la section B, dite de Warken, comme suit:

- Numéro 453/2252, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 3,13 ares;
- Numéro 453/2251, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 3 ares;
- Numéro 453/2250, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 3,02 ares;
- Numéro 453/2249, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 3,03 ares;
- Numéro 453/2248, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 5,08 ares;
- Numéro 453/2223, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 2,55 ares;
- Numéro 453/2224, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 2,38 ares;
- Numéro 453/2225, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 2,94 ares;
- Numéro 453/2226, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 5,15 ares;
- Numéro 453/2227, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant

- 4,51 ares;
- Numéro 453/2228, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 4,70 ares;
- Numéro 453/2229, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 4,92 ares;
- Numéro 453/2230, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 2,08 ares;
- Numéro 453/2231, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 3,12 ares;
- Numéro 453/2232, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 6,36 ares;
- Numéro 453/2233, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 6,27 ares;
- Numéro 453/2253, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 5,87 ares;
- Numéro 453/2254, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 5,74 ares;
- Numéro 453/2236, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 19,53 ares;
- Numéro 453/2237, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, contenant
- 14,59 ares;
- Numéro 453/2238, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, (occupée), transformateur, contenant 96 centiares;
- Numéro 453/2255, lieu-dit: «rue de Welscheid», place, voirie, contenant 36,38 ares.

Titre de propriété

Immobilière de Warken S.A. est devenue propriétaire des immeubles prédésignés, pour les avoir acquis aux termes d'un acte de scission reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 10 septembre 1998, publié au Mémorial C no 843 du 19 novembre 1998. Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Coût

Les droits, frais et honoraires à résulter du présent acte sont estimés sans nul préjudice à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2011. Relation: LAC/2011/7710. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011059694/121.

(110067271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

a&m S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 63, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 160.588.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe LOSCHETTER, Master of Arts, né à Luxembourg le 24 août 1965, demeurant à 9, Wieweschgaass, L-8395 Septfontaines,

2.- Monsieur Stéphane LEGENTIL, gradué en techniques d'exploitation des énergies de chauffage, né à Arlon le 30 août 1968, demeurant à 15, rue de la Grotte, L-8612 Pratz.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le développement de concepts dans le domaine de la maintenance, le conseil à l'exploitation ainsi que le commerce en gros et en détail de tous équipements, systèmes et installations dans les domaines électriques, électromécaniques, électroniques et assimilés ainsi que dans les domaines de chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire ou assimilé, y incluant la prestation de service et le conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères,

l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de a&m S.à.r.l.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Rédange-sur-Attert.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ni transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par les associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Philippe LOSCHETTER, prénommé,	80
2.- Monsieur Stéphane LEGENTIL, prénommé,	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille onze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de neuf cents cinquante euros (950.-EUR).

Décisions des associés

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un (1).
2. La personne suivante a été nommée gérant:
- Monsieur Stéphane LEGENTIL, prénommé. Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.
3. Le siège est établi au L-8510 Rédange-sur-Attert, 63, Grand-Rue.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEGENTIL, P. LOSCHETTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 avril 2011. Relation: LAC/2011/15741. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011059009/93.

(110066928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Glofin Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 42.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 13 mai 2011

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

Mme Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;

M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011070502/22.

(110078060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

**International Glasholding S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. International Glasholding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 33.988.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 novembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 décembre 2010.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011061032/15.

(110067458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Giscours Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 61.492.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 02 mai 2011 que:
- Le siège social est transféré au 6, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 02 mai 2011.

Pour Giscours Holdings S.A.
Signature

Référence de publication: 2011061018/13.

(110067740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

**CLdN Bulk S.A., Société Anonyme,
(anc. Cobelfret Bulk S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 55.583.

L'an deux mille onze, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COBELFRET BULK S.A.», ayant son siège social à 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 509 du 9 octobre 1996, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 55583.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 373 du 20 février 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 160.109 (cent soixante mille cent neuf) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de trente-neuf millions sept cent mille euros (EUR 39.700.000.-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en «CLdN Bulk S.A.».
2. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
3. Démissions de trois administrateurs.
4. Nominations d'un nouvel administrateur.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «CLdN Bulk S.A.» et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CLdN Bulk S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate et accepte les démissions de trois administrateurs avec effet au 5 avril 2011 Messieurs Camille CIGRANG, Alexis VERMAST et la société Costers & Vennoten BVBA et leur accorde bonne et valable quittance et décharge pour toutes les opérations effectuées jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement un nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011 savoir:

- Monsieur Jozef ADRIAENS, Employé privé, demeurant 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Bracke, M.-R. Bernard, M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 avril 2011. Relation: EAC/2011/5652. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mai 2011.

Référence de publication: 2011059062/61.

(110066739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

**Hoste International S.A., Société Anonyme,
(anc. Method Investments & Advisory S.A.)**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.905.

L'an deux mille onze, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "METHOD INVESTMENTS & ADVISORY S.A.", R.C.S. Luxembourg N° B 145905, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 991 du 12 mai 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L- 1750 Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "HOSTE INTERNATIONAL S.A." et modification subséquente de l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en "HOSTE INTERNATIONAL S.A."

En conséquence, l'article 1^{er} alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . Alinéa 1^{er} .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "HOSTE INTERNATIONAL S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 mai 2011. LAC/2011/19856. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061599/47.

(110068425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Lex II Investments Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.289.

Le bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 April 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LE ROUX

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061102/12.

(110067858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Basic Garten Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4771 Pétange, 27, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 160.595.

STATUTS

L'an deux mille onze, le premier avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Ahmet BASIC, jardinier, né à Plav (Montenegro), le 12 mars 1961, demeurant à L-4771 Pétange, 27, rue du Parc.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de BASIC GARTEN SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger,

- 1) l'activité de pépiniériste - paysagiste
- 2) toutes sortes de travaux de jardinage avec vente de plantes et articles de la branche en incluant toutes prestations de services et de conseil s'y rattachant.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation pourvu qu'elles soient accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui-ci ne soit pas spécialement réglementé et à condition que l'assemblée générale ait préalablement donné son accord.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toute entreprise ou société ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (12.400.-) euros, représenté par cent vingt-quatre (124) parts de cent (100.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Ahmet BASIC, jardinier, né à Plav (Montenegro), le 12 mars 1961, demeurant à L-4771 Pétange, 27, rue du Parc.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais.

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent (800.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4771 Pétange, 27, rue du Parc.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Ahmet BASIC, jardinier, né à Plav (Montenegro), le 12 mars 1961, demeurant à L-4771 Pétange, 27, rue du Parc, gérant administratif;

2.- Joël BOUILLON, comptable, né à Messancy (Belgique), le 24 décembre 1973, demeurant à B-6760 Virton, 48, avenue de la Chamberlaine, gérant administratif;

3.- Mirza SABOTIC, employé administratif, né à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 1980, demeurant à L-3481 Dudelange, 62, rue Gare-Usines, gérant technique.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des deux gérants administratifs.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances

médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Basic et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 6 avril 2011. Relation EAC/2011/4710. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 20 AVR. 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011060491/78.

(110067157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Lux Italian Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 144, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.408.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°572/11 rendu en date du 7 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation n°6778/10 de la société à responsabilité limitée LUX ITALIAN FOOD S.à r.l., avec siège social à L-2330 Luxembourg, 144 Boulevard de la Pétrusse, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.408.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Julien BOECKLER

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011063339/19.

(110070890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Las Bovedas Corporation Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.598.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- Philip JUDGE, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 10 juillet 1962, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Marbella, Calle Anastosio Ruiz, Edificio Monticello Piso 23 - Bella Vista.

2.- Nestor CASTILLERO NUNEZ, né à Panama-City (République de Panama), le 11 juin 1986, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Obarrio, Calle 60, Edificio Pacific Coast - App. 17-B.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art 1^{er}. La société prend la dénomination de LAS BOVEDAS CORPORATION SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. L'objet social principal de la Société est d'émettre des recommandations d'investissement se rapportant à l'activité du fonds d'investissement spécialisé LFP Prime Sicav SIF S.A. - Precious Metals Fund.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- Nestor CASTILLERO NUNEZ, né à Panama-City (République de Panama), le 11 juin 1986, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Obarrio, Calle 60, Edificio Pacific Coast - App. 17-B, cinquante parts	50
2.- Philip JUDGE, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 10 juillet 1962, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Marbella, Calle Anastosio Ruiz, Edificio Monticello Piso 23 - Bella Vista, cinquante parts	50
Cent parts	100
Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.	

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Nestor CASTILLERO NUNEZ, né à Panama-City (République de Panama), le 11 juin 1986, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Obarrio, Calle 60, Edificio Pacific Coast - App. 17-B.

2.- Philip JUDGE, né à Auckland (Nouvelle Zélande), le 10 juillet 1962, demeurant professionnellement à Panama City (République de Panama), Urbanización Marbella, Calle Anastosio Ruiz, Edificio Monticello Piso 23 - Bella Vista.

La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la

libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Judge, Castellero Nunez et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 7 avril 2011. Relation EAC/2011/4751. Reçu soixante quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 20 avril 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011060542/87.

(110067171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Maximas S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 160.606.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Antoaneta Hristova ATANASOVA, sans profession, née à Sliven (Bulgarie), le 6 juillet 1973, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MAXIMAS S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, d'ongles, de pédicure, de manucure ainsi que la vente de produits.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Antoaneta Hristova ATANASOVA, sans profession, née à Sliven (Bulgarie), le 6 juillet 1973, demeurant à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social n'ont pas provenu d'activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou d'actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme), respectivement que la société ne se livre pas à des activités ci-dessus émarginées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clément.
- Est nommée gérante technique, pour une durée indéterminée, Madame Marie TAVOSO, maître-coiffeuse, née à Hayange (France), le 4 octobre 1950, demeurant à F-57650 Fontoy, 2, Quartier Ste Barbe, ici présente et ce acceptant.
- Est nommée gérante administrative, pour une durée indéterminée, Madame Antoaneta Hristova ATANASOVA, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de la gérante technique et de la gérante administrative.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Antoaneta Hristova ATANASOVA, Marie TAVOSO, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 avril 2011. Relation: LAC/2011/18255. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 avril 2011.

T. METZLER.

Référence de publication: 2011060551/87.

(110067239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 8.832.867,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.544.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont, par acte sous seing-privé en date du 27 avril 2011, unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 5.237.194 EUR (cinq millions deux cent trente-sept mille cent quatre-vingt-quatorze Euros) afin de le porter de son montant actuel de 3.595.673 EUR (trois millions cinq cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-treize Euros) à un montant de 8.832.867 EUR (huit millions huit cent trente-deux mille huit cent soixante-sept Euros) par rémission de (i) 24.485 (vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales de commanditaire d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec date d'effet au 12 avril 2011, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées par Standard Microsystems Corporation, une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique, et (ii) 5.212.709 (cinq millions deux cent douze mille sept cent neuf) nouvelles parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, avec date d'effet au 10 avril 2011, lesquelles ont été intégralement souscrites et libérées par Standard Microsystems Corporation (Asia), une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social sis au 80 Arkay Drive, Hauppauge, NY 11788, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, le capital de la Société est désormais composé comme suit:

- Standard Microsystems Corporation: (i) 42.505 (quarante-deux mille cinq cent cinq) parts sociales de commanditaire; et
- Standard Microsystems Corporation (Asia): (ii) 8.790.362 (huit millions sept cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-deux) parts sociales de commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011072460/31.

(110079303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

B&D Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.876.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073089/10.

(110074674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.

B&D Finance 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.206.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011073090/10.

(110074675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2011.
